



**MAIRIE de LA SALLE LES ALPES**  
*SERRE-CHEVALIER*

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du lundi 1<sup>er</sup> février 2010**  
**(Séance publique)**

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

**Etaient présents :**

Claudine FINE, Philippe MICHELON, Christine VALLA, Henri CROSASSO, adjoints,  
Nadine FERRARI, Emile FORM, Gilles PERLI, Josette PETER, Michel RICCI, Juliette SABATE, Jean-Paul SALLE,  
Pierre SALLE

**Excusés :**

Liliane PHILIPPE ayant donné pouvoir à Alain FARDELLA  
Hervé MOREAU ayant donné pouvoir à Emile FORM

M. Philippe MICHELON a été élu secrétaire de séance.

Le « Dauphiné Libéré » est représenté dans la salle.

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour, une délibération est ajoutée :

N° 15 - Opération façades / toitures : Demande de subventions

La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

**❶ AFFAIRES FINANCIERES**

**1) BUDGET PRIMITIF 2010 « COMMUNE »**

Le Conseil Municipal :

➤ Vote, au niveau du chapitre, la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 158 302 €.

➤ Vote, au niveau du chapitre par opération, la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 361 485 €.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Philippe MICHELON précise que les élus ont souhaité voter le plus rapidement possible ce budget pour travailler plus rapidement sur les appels d'offres et les différents projets, le compte administratif sera donc voté ultérieurement.

## 2) BUDGET PRIMITIF 2010 « EAU »

Le Conseil Municipal :

- Vote, au niveau du chapitre, la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 402 230 €.
- Vote, au niveau du chapitre par opération, la section d'investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 734 000 €.
- Dit que l'appel d'offres relatif à la mise en place des compteurs d'eau ne sera lancé que dès lors que les décisions d'attribution de subventions nous seront parvenues à une hauteur suffisante afin que le recours à l'emprunt soit supportable par ce budget.

Alain FARDELLA précise que des travaux préalables à la pose des compteurs doivent être envisagés notamment pour les copropriétés « les Concordes », et qu'à ce titre ces travaux devront être réalisés avant le projet de requalification du chemin de l'Oratoire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 3) BUDGET PRIMITIF 2010 « CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE »

Le Conseil Municipal :

- Vote, au niveau du chapitre, la section de fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 58 700 €.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 4) MISE EN PLACE DES COMPTEURS D'EAU : SUBVENTION DU BUDGET « COMMUNE » AU BUDGET « EAU »

Le Conseil Municipal :

- Accepte la participation du budget « Communal » au budget « eau » à hauteur de 100 000 €,
- Inscrit la dépense au budget « Commune » année 2010, article 657364 « subvention de fonctionnement versées aux établissements à caractère industriel et commercial »,
- Inscrit la recette au budget « eau » année 2010, article 1314 « subvention d'équipement Communes ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 5) AIRE POUR CAMPING CARS : FIXATION D'UN TARIF SAISONNIER

Le Conseil Municipal décide d'un abattement de 50 % sur la redevance journalière perçue au titre de l'utilisation de l'aire aménagée de camping cars, pour tout usager pouvant justifier d'un contrat de travail sur le territoire de la Commune pour une période ininterrompue allant du 15 décembre au 15 mars.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **② ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

## 6) DECLASSEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 100L ET CLASSEMENT CORRELATIF DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal se prononce sur le classement de la RD 100L en voirie communale, suite à la création du nouveau pont du Mail.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 7) COMITE CONSULTATIF AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DEVELOPPEMENT DURABLE : DEMISSION DU PRESIDENT

Le Conseil Municipal approuve la candidature de M. Alain FARDELLA à cette présidence

**ADOPTÉ À LA MAJORITE**

**ALAIN FARDELLA N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE ET AYANT LE POUVOIR DE LILLIANE PHILIPPE**

## **③ URBANISME**

### **8) COPROPRIETE LA BERGERIE : ACQUISITION D'UNE PORTION DE TERRAIN**

Le Conseil Municipal accepte l'acquisition des portions de terrains cadastrés AC 234 de 3 m<sup>2</sup> et AC 236 de 52 m<sup>2</sup> appartenant aux copropriétaires de la Résidence LA BERGERIE au prix de 55 € le m<sup>2</sup>.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **9) TOUCHE GAREA : ACQUISITION DE TERRAINS**

Le Conseil Municipal décide de l'acquisition des parcelles situées au lieu-dit « Touche Garéa » au prix de 3 € le m<sup>2</sup>, en vue de la création d'équipements sportifs et de loisirs.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **10) OFFICE PUBLIC D'HABITATION 05 : OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX**

Le Conseil Municipal :

- Autorise l'Office Public d'Habitation des Hautes Alpes à réaliser une résidence de 15 logements locatifs sociaux sur un foncier, propriété de l'OPH 05 (parcelle n° 533, section AB, d'une contenance totale de 5.104 m<sup>2</sup>) sous réserve de l'obtention d'un permis de construire conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur,
- Accorde à l'OPH 05 l'exonération totale de la Taxe Locale d'Équipement et de la Participation pour Voirie et Réseaux à hauteur de 50 %,
- Apporte la garantie de la Commune à l'emprunt que devra contracter l'OPH05 pour le financement de ce projet, suivant quotité définie par la Caisse des Dépôts et Consignation.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **11) SERRE CHEVALIER VALLEY : CONSTRUCTION D'UN POSTE DE SECOURS**

Le Conseil Municipal :

- Accepte le dépôt par Serre-Chevalier Valley de la demande de déclaration préalable enregistrée sous le numéro DP 005 161 09 H 058 sur la parcelle communale cadastrée D 600 située « Côte Chevalier »,
- Autorise Serre Chevalier Valley à implanter ce poste de secours sur la parcelle communale susvisée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **④ TRAVAUX**

### **12) CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉALISATION D'UNE PISCINE COUVERTE : DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY DE CONCOURS**

Le Conseil Municipal décide que le jury appelé à siéger dans le cadre de ce projet sera composé comme suit :

Avec voix délibératives :

- M. le Maire, en sa qualité de Président
- L'ensemble des membres de la Commission d'Appel d'Offres élue le 21/03/2008,
- Un architecte représentant le CAUE des Hautes-Alpes,
- Un architecte spécialisé en qualité environnementale et énergétique désigné par l'ordre des architectes,

Avec voix consultatives :

- Un représentant de la DGCCRF,
- M. le Comptable Public, ainsi que tout agent du pouvoir adjudicateur compétent en la matière qui fait l'objet de la présente consultation.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **5 PERSONNEL**

### **13) CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE**

Le Conseil Municipal :

- Décide la création de deux postes d'adjoint administratif de 1<sup>ere</sup> classe ;
- Supprime corrélativement les postes d'adjoint administratif de 2<sup>eme</sup> classe.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **14) TABLEAU DES EFFECTIFS 2010**

Le Conseil Municipal approuve ce tableau.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **15) OPERATION FACADES TOITURES : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Régional pour obtenir de nouveau sa participation, dans le cadre du programme de rénovation des façades et toitures de LA SALLE LES ALPES.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **6 INFORMATION - QUESTIONS DIVERSES**

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.**

- Attribution d'un logement communal immeuble « le Concorde 5 » à Thomas CHAMBRE, pour une durée de 12 mois moyennant un loyer mensuel de 198,35 €,
- Désignation de Me Laurine GOUARD-ROBERT afin de défendre les intérêts de la Commune concernant la requête présentée par M. Germain COCCO, numéro 0907897-8, près du Tribunal Administratif de Marseille,
- Désignation de Me Laurine GOUARD-ROBERT afin de défendre les intérêts de la Commune concernant la requête présentée par M et Mme Jacques et Claude CHAZERAIN et Mme Christiane BERGOGNON divorcée REYMOND, numéro 0907843-8, près du Tribunal Administratif de Marseille,
- Signature d'un contrat d'exploitation d'un circuit de motoneiges avec M. Pierre TOURENQ, pour la saison 2009/2010, pour un montant de 1 882,07 €,
- Désignation de la SCP SCHREIBER FABBIAN afin de défendre les intérêts de la Commune concernant la requête en référé suspensif présentée par la société SUMO, n° 0909089-8, près du Tribunal Administratif de Marseille,
- Signature d'un marché pour la mise en place des « navettes des hameaux » avec la SARL Autocars PELLEGRIN, pour le lot n°1 navette VILLENEUVE :  
montant hiver 2009/2010 : 44 450,00 € HT,  
montant été : 19 950,00 € HT  
le lot n° 2 navette LA SALLE : montant hiver 2009/2010 : 38 100,00 € HT  
le lot n° 3 navette LES FAISSES : montant hiver 2009/2010 : 38 100,00 € HT
- Désignation de la SCP SCHREIBER FABBIAN afin de défendre les intérêts de la Commune concernant la requête en annulation présentée par la Société SUMO, n° 0908986-8, près du Tribunal Administratif de Marseille portant annulation du refus du permis de construire PC 005 161 08 H 0028.

**FIN DE LA SEANCE A 21 15 H.**

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, M. LE MAIRE DONNE LA PAROLE AU PUBLIC**

Odile FINE prend la parole pour s'informer de la suite qui sera donnée au projet de lotissement du Pontet, compte tenu de la fin des travaux du carrefour annoncés pour le printemps 2010.

Alain FARDELLA précise que le projet de lotissement est en cours d'élaboration, qu'il fera l'objet d'un budget annexe, puisque s'équilibrant en recette/dépense, mais qu'il reste largement conditionné par l'approbation du Plan Local d'Urbanisme permettant de rendre cette zone constructible.

Monique LEFEVRE souhaite interroger les élus sur les modalités de pose des compteurs d'eau. Alain FARDELLA et Philippe MICHELON précisent que ces compteurs seront posés pour la majorité des cas en extérieur, en limite de propriété publique/privée, dans des regards équipés de sondes calorifiques permettant de protéger le compteur du gel.

Aucun autre participant ne souhaite s'exprimer.

